



Auvergne-Rhône-Alpes, Rhône
Lyon 2e Arrondissement
Jacobins
19 rue du Port-du-Temple , rue de la Monnaie

Hôtel de la Monnaie

Références du dossier

Numéro de dossier : IA69008067
Date de l'enquête initiale : 2007
Date(s) de rédaction : 2026
Cadre de l'étude : inventaire topographique Inventaire de la Ville de Lyon
Degré d'étude : monographié

Désignation

Dénomination : hôtel des monnaies
Appellation : Hôtel de la Monnaie
Parties constituantes non étudiées : cour, fonderie, laminoir, four, atelier de fabrication, écurie

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Références cadastrales : 1831, H, 109

Historique

L'hôtel de la Monnaie est établi à cet emplacement depuis 1673. De 1830 à 1832 il est détruit, absorbé par le percement de la rue de l'Ancienne-Préfecture.

En 1906, C. Jamot témoigne au sujet du n° 19 de la rue du Port-du-Temple : "sur le tympan de la porte on voit encore, très effacée, l'inscription : "L'HOSTEL DE LA MONNOYE". Cette inscription est encore visible aujourd'hui, témoignant ainsi de l'un des deux accès à l'hôtel de la Monnaie. L'autre se faisait depuis la rue de la Monnaie.

Période(s) principale(s) : 3e quart 17e siècle ()
Dates : 1673 (daté par travaux historiques)

Description

Description réalisée à partir du plan de la rente noble du chapitre de Saint-Martin d'Ainay, [entre 1732 et 1791] (AD Rhône. 11 G 450 atlas) et sa légende :

Deux allées permettent d'accéder à l'hôtel de la Monnaie, l'une partant de la rue de la Monnaie (ouest de la parcelle), l'autre débouchant sur la rue du Port-du-Temple (sud de la parcelle). La porte de cette allée et son inscription semblent être les seuls vestiges de l'hôtel de la Monnaie.

Une longue cour ouest-est traverse le tènement. Une barrière la sépare en deux parties à peu près égales. L'allée est bordée au sud par deux corps de bâtiment sans affectation précisée et donnant sur leur propre cour. Au nord, l'allée est longée par un long corps de bâtiment qui se poursuit le long de la cour. La cour principale est bordée au sud par un corps de bâtiment qui abrite à l'ouest le balancier et à l'est le laminoir. A l'est, la cour débouche au sud sur l'allée de la Monnaie qui permet d'accéder à la rue du Port-du-Temple et au nord, sur une cour bordée à l'est par le bâtiment des affineurs longé par une galerie. Cette seconde cour est fermée au nord par un corps de bâtiment dédié aux fourneaux, accolé par un autre dédié à la fonderie. L'angle nord-est de la parcelle est occupé par un second bâtiment des affineurs, deux cours et une galerie. Au niveau de la barrière de la cour ouest-est, une allée permet de desservir une cour bordée sur les quatre côtés par des corps de bâtiment affectés au balancier. Au nord de ce balancier se trouvent une cour avec un fourneau, un « bâtiment appelé grand moleton » et un « bâtiment neuf à 2 étages ».

Ce qui donne :

2 allées

7 cours (1 grande, 3 moyennes, 3 petites)

1 partie de bâtiment et 1 bâtiment composé de quatre corps dédiés au **balancier** (non mitoyens)

2 corps de bâtiment dédiés aux **affineurs** (non mitoyens)

2 corps de bâtiment appelés **fourneau** (1 grand, 1 petit) (non mitoyens)

1 corps de bâtiment abritant la **fonderie**

1 partie de bâtiment dédié au **laminoir**

1 corps de bâtiment appelé **grand moleton**

1 bâtiment allongé et 3 corps de bâtiment non qualifiés (non mitoyens)

1 bâtiment neuf à deux étages

Éléments descriptifs

Typologies et état de conservation

État de conservation : détruit

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété de l'État

Références documentaires

Documents d'archive

- **AD Rhône. 2Q/94. Hôtel de la Monnaie.**
AD Rhône. 2Q/94. Hôtel de la Monnaie.
AD Rhône : 2Q/94
- **AC Lyon. 14ii/14/2. MUNET, Melchior. Estimation de l'hôtel de la Monnaie, 10 mai 1767**
AC Lyon. 14ii/14/2. MUNET, Melchior. *Estimation de l'hôtel de la Monnaie*, 10 mai 1767
AC Lyon : 14ii/14/2

Documents figurés

- **POIX, E ou PERNET, Edmond. [Hôtel de la Monnaie 19 rue du Port du Temple : porte d'entrée], photogr., vers 1960 (AC Lyon. 8PH/2208).**
POIX, E ou PERNET, Edmond. [Hôtel de la Monnaie 19 rue du Port du Temple : porte d'entrée], photogr., vers 1960 (AC Lyon. 8PH/2208).
AC Lyon : 8PH/2208

Bibliographie

- **BRISAC, Marc. La monnaie de Lyon pendant la Révolution. L'hôtel des monnaies en 1791. Lyon, 1905**
BRISAC, Marc. *La monnaie de Lyon pendant la Révolution. L'hôtel des monnaies en 1791*. Lyon, 1905, 11 p.
Musées Gadagne Lyon : C 4010
- **JAMOT, C. Inventaire général du Vieux Lyon, maisons, sculptures, inscriptions, 1906**
JAMOT, C. *Inventaire général du Vieux Lyon, maisons, sculptures, inscriptions*, 2e éd. rev. et aug. Lyon : A. Rey, 1906. 134 p. : ill. ; 23 cm
p. 112
- **VINGTRINIER Emmanuel. Vieilles pierres lyonnaises. Lyon : Cumin et Masson, 1911. 327 p.- 30 f. de**
VINGTRINIER Emmanuel. *Vieilles pierres lyonnaises*. Lyon : Cumin et Masson, 1911. 327 p.- 30 f. de pl. : ill. ; 33 cm
p. 202
Musées Gadagne Lyon : D 11

- **ZANDER, A. La rue Mercière à Lyon, histoire urbaine et sociale du XV^e siècle à nos jours. Travaux de l'Institut d'histoire de l'art de Lyon, Cahier n° 16, 1994**

ZANDER, Anne. *La rue Mercière à Lyon, histoire urbaine et sociale du XV^e siècle à nos jours. Travaux de l'Institut d'histoire de l'art de Lyon, Cahier n° 16, Aspects du XVI^e siècle à Lyon.* Lyon : Université Lumière Lyon II, faculté de géographie, histoire, histoire de l'art et tourisme, 1994. 249 p. Ill. 30 cm
p. 108

Annexe 1

Estimation de l'hôtel de la Monnaie par l'architecte Melchior Munet, Lyon, le 10 mai 1767. AC Lyon, 14ii/14/2.

Estimation de l'hôtel de la Monnaie par l'architecte Melchior Munet, Lyon, le 10 mai 1767. AC Lyon, 14ii/14/2. Nous, Melchior Munet, architecte à Lyon, agissant de la part de Monsieur Pupil, commissaire du Conseil pour la Monnaie et l'affinage de cette ville, qui nous aurait ordonné de mesurer les emplacements appartenant au Roy qu'occupe l'hôtel de la d^{te} Monnaie y compris la maison acquise de feu Monsieur le Président de St Maurice, et celle de Mr Perrin essayeur, de mesurer aussi [s?]éparément l'emplacement qu'occupent les bâtiments appartenant aux affineurs et faire de ces deux tènements l'estimation de chaque en particulier sur le prix [?] de ce qu'il pourraient actuellement en être vendus compris les bâtiments qui s'y trouvent construits.

Ce jourd'huy 10 mai 1767, nous, d^t Munet, nous sommes transportés sur les lieux, ou étant, nous avons procédé à lever géométriquement les plans des enceintes de ces deux emplacements pour parvenir avec plus de certitude aux opérations qui nous ont été ordonnées, les plans ayant été mis au net, nous avons procédé à en supputer les contenus, et avons reconnu que l'emplacement appartenant au Roy contient 14 526 pieds quarez, y compris les murs mitoyens avec les maisons voisines, et l'emplacement appartenant aux affineurs contient 9 222 pieds aussi quarrés, compris aussi la moitié des épaisseurs des murs mitoyens, le tout ayant mesuré à pied de ville de Lyon, qui est plus long que le pied de roy de sept lignes et demi.

Ces opérations finies, nous avons parcouru, visité, examiné et mesuré attentivement tous les bâtiments construits sur ces emplacements partie par partie, pris différentes notes par devers nous de l'état où ils se trouvent, et fait toutes les supputations nécessaires pour parvenir à leur juste valeur et après avoir mûrement réfléchi sur le tout nous avons estimé l'emplacement appartenant au roy et les constructions qui y sont comprises à la somme de deux cent vingt mille livres et l'emplacement appartenant aux affineurs, les bâtiments aussi compris, à la somme de cent deux mille livres.

Tel est notre avis auquel nous procédé [sic] avec toute l'exactitude qui nous a été possible, en foi de quoi vous avons signé à Lyon le
Munet

Annexe 2

Arrêté du préfet. Lyon, 5 brumaire an douze [28 octobre 1803]. AD Rhône. 2Q/94

AD Rhône. 2Q/94. Département du Rhône. Arrêté du préfet. Lyon, 5 brumaire an douze [28 octobre 1803]

Le préfet,

Vu la lettre, en date du deux de ce mois, du Commissaire du Gouvernement près la monnaie de Lyon, ayant pour objet d'être remis en possession d'un hangard qui fait partie de la première cour du bâtiment de la monnaie ;

Celle du Directeur du Domaine national dans le Département, en date du trois du courant, de laquelle il résulte que le hangard réclamé a toujours dépendu de l'Intérieur de la monnaie ; qu'il ne paraît pas avoir été compris dans le bail consenti en faveur du Cen Gazinier, aux droits duquel se trouvent les citoyens Ducs, frères, et que, lors même qu'il y serait compris, on ne doit pas hésiter à procurer au Commissaire du Gouvernement toutes les sûretés possibles, sauf à indemniser les locataires, s'il y a lieu.

Considérant que le Ministre des finances a prescrit au Commissaire du Gouvernement près la monnaie de Lyon de faire supprimer toutes les communications avec l'intérieur de l'hôtel.

Que le hangard dont il s'agit, étant placé derrière une séparation en mauvaises planches, peut compromettre la sûreté de l'hôtel de la monnaie, en facilitant des tentatives sur la caisse déposée dans cette partie;

Que ce même hangard, qui sert, d'ailleurs, d'entrepôt pour des pièces d'huile, intercepte la communication des cabinets d'aisance, indispensables au portier et aux ouvriers employés à la fabrication de la monnaie.

Arrête que, dans le délai de cinq jours, à dater de celui de la notification qui leur aura été faite du présent, par le receveur du Domaine, les citoyens Duc, frères, seront tenus d'évacuer et rendre libre le hangard dont il s'agit, à défaut de quoi ils y seront contrains par les voies de droit, et qu'à l'égard de l'indemnité, si toutefois il y a lieu à en accorder une, il sera ultérieurement statué ce qu'il appartiendra.

Fait à l'hôtel de la Préfecture, à Lyon le cinq brumaire, an douze de la République française.
signé : Jean Bureaux-Pusy

Annexe 3

L'administrateur de l'Enregistrement et des Domaines, chargé de la 6e Division, à Monsieur Peyronny Deur à Lyon, 23 avril 1808. AD Rhône. 2Q/94.

AD Rhône. 2Q/94. Hôtel de la Monnaie.

Administration de l'enregistrement et des domaines, 6e division, Paris, le 23 avril 1808. L'administrateur de

l'Enregistrement et des Domaines, chargé de la 6e Division, à Monsieur Peyronny D^{eur} à Lyon

L'administration des monnaies instruite, monsieur, qu'il doit être incessamment procédé à la vente de deux magasins dépendant de la monnaie de Lyon a observé à S. E. le ministre des finances que ces magasins contigus aux laboratoires du directeur en faisaient anciennement partie et servaient au lavage des cendres ; que les molletons et fourneaux nécessaires pour cette opération y existent encore et qu'il paraît convenable de ne pas les aliéner parce que les travaux monétaires qui se préparent les rendront nécessaires au service de l'atelier de Lyon.

En communiquant à M. le directeur général la réclamation de l'administration des Monnaies, le ministre ajoute que deux magasins ont en effet été mis au nombre des biens disponibles, destinés à la dotation de la légion d'honneur ; qu'ils étaient loués savoir le premier par bail du 1er messidor an 7 aux sieurs Duc frères épiciers moyennant 722 ? et le second par bail du 1er nivôse an 8 au sieur Prud'homme aussi épicier moyennant 600 l, qu'en rédigeant cet acte, vous avez observé qu'ils étaient nécessaires à la monnaie et qu'ils étaient réclamés par le Comm^{te} du Gouvernement près cet établissement, que M. le Préfet avait au contraire jugé leur conservation inutile, que cependant il n'est pas parvenu à S. E. ces procès-verbaux de prise de possession au nom de la légion d'honneur relatif à ces deux magasins, mais qu'ils peuvent avoir été attribués à la Caisse d'amortissement comme faisant partie de la délégation du 24 avril 1806.

Je vous prie, Monsieur, de me faire connaître l'état et disponibilité de ces deux édifices et ce qui a été fait pour parvenir à leur aliénation ; vous me donnerez en même temps votre avis sur la réclamation de l'administration des monnaies. Je vous serai obligé de me faire parvenir ces renseignements le plus tôt possible afin de les transmettre à M. le directeur général.

Le Chef de la 6e division Ginoux

Annexe 4

Brisac, Marc. La monnaie de Lyon pendant la Révolution 1. L'hôtel des monnaies en 1791. Extraits

Brisac, Marc, Lyon, 1905, 11 p. Musées Gadagne Lyon. C 4010. La monnaie de Lyon pendant la Révolution 1. L'hôtel des monnaies en 1791

Extraits

[...]

En 1791, c'était un vaste bâtiment à deux étages, situé entre la rue de la Monnaie, le Port-du-Temple et la rue Ecorche-Bœuf. Il n'était pas isolé, mais adossé par ses côtés sud-est et nord-est à des maisons d'habitation. Un marchand de vin y occupait une boutique au rez-de-chaussée, sur la rue de la Monnaie. C'est dans cette rue qu'était l'entrée principale, donnant sur une allée cochère communiquant à une vaste cour.

On pénétrait également dans l'hôtel au moyen de quelques marches par un passage débouchant rue Ecorche-Bœuf, vis-à-vis le passage de Pazzi. Une porte le fermait ; à droite et à gauche étaient les bureaux et laboratoires de la Monnaie ; puis après une seconde porte, à côté de la loge du concierge, le passage se continuait, formant la limite est des bâtiments de l'hôtel.

Ce passage était public et très fréquenté. Les rues Ecorche-Bœuf et de la Monnaie qu'il reliait étaient étroites, dans un quartier populaire et commerçant et cela n'était point pour faciliter le travail à l'hôtel. Le personnel était obligé de le traverser constamment pour les besoins du service, souvent chargé de matières précieuses.

L'hôtel était dans un état de vétusté avancé. La plupart des pièces donnant soit sur la grande cour, soit sur d'autre plus petites, était sombres et exigües. La contiguïté avec les maisons voisines créait des risques d'incendie, et le passage était une occasion de vol. Les toitures étaient dans un état pitoyable ; l'eau passait à travers. Dans un réduit, servant de cave et situé vers la loge du portier, la toiture s'était complètement effondrée sous l'effet des pluies.

De la rue Ecorche-Bœuf, on accédait directement au « bureau du change ». Aucune pièce ne le précédait et souvent le va-et-vient des visiteurs y rendait le travail difficile. Il était presque dans la rue. La pièce prenait jour rue Ecorche-Bœuf. Contre les murs étaient des bancs de chêne, en forme de coffres fermés par des serrures. Dans un coin, des balles et des mannes d'osier, dont les unes étaient garnies en peau, s'entassaient. Parallèlement aux murs, on voyait des banquettes, supportant des balances de toutes espèces. Une grande balance attirait d'abord les regards. C'était celle

employée à la fonderie ; à côté d'elle quatre autres de tailles respectables. Disséminées sur des tables, on en comptait en outre cinq petites et dix-sept trébuchets.

En outre, à l'extrémité d'une banque, et protégée par une armoire vitrée, sa *lanterne*, était la balance qui servait pour les essais, avec, à côté d'elle, la *semelle* pour peser l'or et l'argent. [...]

A côté du bureau du change, était un petit cabinet en dépendant, garni de rayons en bois, et servant de débarras.

Le matériel occupant le bureau du change n'était point la propriété du roi. Il appartenait à Jean-Claude Gabet, alors directeur de la Monnaie.

Derrière le bureau, au rez-de-chaussée également et donnant alors sur la cour, se trouvait la « salle de délivrance des espèces ». Contre les murs, on y voyait des coffres de bois fermant à serrures, et au milieu d'eux une armoire basse, en noyer, à trois portes, supportant un coffre ; des banques à tiroirs et à portes occupaient l'intérieur de la pièce, concurremment à des tables sur lesquelles étaient posées les balances et les poids servant à la comparaison des louis d'or simples ou doubles, des écus de 6 livres, et des pièces de 24 sols, ainsi que des trébuchets.

Au fond un vaste pupitre à dessin était posé et renfermait les divers registres employés au service de la délivrance des espèces, et à la fonte des matières apportées au change. [...]

Sur le pupitre à dessin étaient rangés les différents poinçons utilisés alors.

Tout d'abord le poinçon avec lequel les juges-gardes marquaient les lingots passés en délivrance aux affinages de la Monnaie de Lyon. Il portait, au milieu, une fleur de lis, surmontée d'une couronne royale, et au bas de laquelle étaient deux lettres, F à gauche, P à droite, lettres initiales de François Perret, alors essayeur à la Monnaie.

Outre ce poinçon l'essayeur en apposait un autre sur les lingots avec le titre qu'ils contenaient, une fois que ce titre avait été constaté par lui. L'essayeur François Perret avait un laboratoire à la Monnaie, dans une pièce spéciale, à côté du logement qu'il occupait au premier étage. Ce logement donnait sur le passage, dans la partie comprise entre les deux portes. [...]

L'ajustage s'effectuait dans une autre pièce du rez-de-chaussée, contiguë à un petit cabinet, et située à côté de la salle de délivrance.

C'était une grande salle d'environ quinze mètres de long sur huit de large, séparée au tiers de sa longueur par une cloison et éclairée par huit fenêtres dont sept donnaient sur la cour. Cette pièce importante était dans un état de délabrement pitoyable. Un simple comble la séparait de la toiture dont les tuiles brisées laissaient passer toutes les pluies. Le plafond était lui-même pourri, les charpentes peu sûres, et les jours d'orage, la fabrication était fréquemment interrompue en raison de l'invasion par l'eau. Aucune boiserie ne garnissait les murs, ce qui rendait la pièce intolérable l'hiver, tellement que le travail souvent y était suspendu pendant cette saison. D'autant plus que les fenêtres fermaient mal dans leurs châssis disjoints, et les « papiers » collés autour n'empêchaient point la bise d'y souffler pleinement. La poussière envahissait tout et couvrait le matériel et les matières d'une couche grise. A côté de la salle un escalier conduisait à l'étage supérieur et les marches de pierre, larges de 1 m 50, étaient en certains endroits complètement usées.

La salle de l'ajustage était garnie avec des bancs en bois, une grande armoire à quatre portes fermées par des serrures et par des tables ; sur celles-là encore de nombreuses balances, trente-deux sans compter les trébuchets. On y voyait également des *colifichets*, petits instruments dont se servaient les ajusteurs pour amener les espèces au poids légal. Dans un coin, des châssis à grille, en sapin. Le long des murs, étaient pendus les tabliers en cuir dont se ceignaient les ouvriers.

En sortant de l'ajustage, on trouvait d'abord dans la cour une écurie, en très mauvais état également, où étaient les chevaux servant à la manœuvre des laminoirs, puis l'atelier de laminage.

Celui-ci contenait deux grands laminoirs dont les arbres n'avaient pas moins de vingt à vingt et un pouces carrés, mus par des chevaux. En outre deux laminoirs plus petits pour le dégrossissement et un laminoir à bras. Chaque laminoir avait sa cage avec les roues d'engrenage. Contre le mur, un fourneau pour fondre l'argent. Puis des tables à coupleurs, munies de leurs coupleurs, des cisailles, des emporte-pièces, des étaux.

Une pièce appelée « petit change » voisinait celle-ci. C'était la seule salle des ateliers qui fût plafonnée en bois. Des rayonnages, une banque et des bancs la garnissaient.

La préparation de l'or, de l'argent et du cuivre pour le monnayage avait lieu dans des ateliers séparés et souvent éloignés les uns des autres : les uns à droite, les autres à gauche du passage.

La « fonderie de l'or » était au premier étage, dans une pièce étroite, délabrée et encombrée. Quatre fourneaux à l'anglaise occupaient les murs. L'or y était fondu dans des creusets d'Allemagne de différentes grandeurs et au nombre de six cent vingt-cinq, alignés sur des planchettes, puis coulé dans trois « lingottiers » à tenailles, d'où sortaient les lames d'or pour louis simples et dans un « lingotier » pour les lames de louis doubles. Les moules étaient supportés par des chenêts et accrochés au mur, on voyait les tenailles à creuset, les cuillers et les pinces ; au milieu de la pièce, sur une table où l'on ébarbait les lames d'or étaient posés des râcloirs, des mortiers avec leurs pilons. L'or sortant de la fonderie était porté dans la pièce du « Blanchissant » où les « carrés » étaient nettoyés, prêts à être essayés et monnayés ; contre un mur, un solide fourneau de fonte avec un soufflet, des caisses en tôle épaisse où l'on recuisait les flans, et des bassines pour le même usage. Puis une table avec des râcloirs et des cribles pour passer les râclures. A côté des fourneaux, des pinces et des tenailles, et en face une armoire renfermant une pile à effigie complétaient l'installation de la fonderie de l'or.

Une pièce était consacrée à la fonderie de l'argent. Quatre fourneaux à vent s'y trouvaient munis de quinze creusets pour fondre le métal et d'une coupelle pour les essais. A côté, soixante moules pour mouler le cuivre. Par terre, les chenets à lingottiers et six lingottiers à tenailles pour les écus de 6 livres et treize saumonières en fonte. Sur une table des mortiers et leurs pilons, et l'on y voyait également quatre planches gravées servant de moules pour la fonte des sous, liards et pièces de deux liards. Dans le « blanchimant » de l'argent, pièce spéciale, les flans et les lames étaient recuits dans un fourneau muni de casses en tôle et de bassines, d'une coupelle à essai ; contre les murs, toute l'installation des pinces et des crochets.

La fonderie de cuivre était située du côté ouest du passage. Elle possédait un grand fourneau dont un garde feu garantissait l'approche, alimenté par un soufflet à bascule mû par un volant à manivelle. Pendu à côté de lui étaient des écumeurs, des broches, quinze cuillères pour jeter le métal fondu, des tables pour remuer la fonte. Dans un côté des balles d'osier servant à apporter le charbon ; sur une table un marteau et le bloc d'acier appelé tas, sur lequel on essayait le son du métal fondu.

En sortant de la fonderie de cuivre on passait dans la cour, à côté de la pompe, et près d'une petite pièce où était installé un tour muni de quatre *poupées*, et de là on accédait dans une grande écurie de 9 mètres de longueur environ.

Le métal, une fois transformé en flans et ajusté au titre légal, était apporté dans les salles de monnayage.

La plus spacieuse contenait deux grands balanciers, munis de leurs ustensiles, et deux plus petits ; elle donnait sur une petite cour où l'on déposait les balances hors d'usage. La seconde salle était voisine de celle-là et donnait sur la grande cour à côté de la pièce du change. Elle était assez mal éclairée et contenait deux balanciers. Devant la porte on remisait, dans la cour, les vieux balanciers.

Enfin, dans une troisième pièce, faisant suite à ces dernières et communiquant avec la forge munie de son fourneau, il y avait encore un balancier à corps en cuivre.

Le graveur Jean Bernavon occupait un logement au premier étage, dans lequel se trouvait son laboratoire. C'est là qu'était réunie la collection des matrices et des poinçons. [...].

Le greffier en chef de l'élection de la Monnaie avait le droit d'occuper un local à l'hôtel pour l'exercice de ses fonctions. Il était installé dans deux petites pièces, donnant sur la cour, vis-à-vis de l'ajustage. Dans l'une d'elles se trouvaient cinq balances, munies de piles de poids, et des planchettes contre les murs supportaient les poinçons des jurandes de Lyon, poinçons faisant partie des minutes du greffe. Sur une table, dans l'autre pièce, des petites presses pour l'empreinte des sceaux, et contre le mur un petit fourneau d'essai.

Enfin, au premier étage se trouvaient les logements des fonctionnaires, officiers de la Monnaie. A cette époque, cinq habitaient l'hôtel. C'étaient Jean-Claude Hedelin et Claude Allard, juge-garde ; César de Nervo, contrôleur, contre-garde ; Jean-Claude Gabet, directeur ; Jean-François Perret, essayeur, et Jean-Humbert Bernavon, graveur. En outre, le personnel était composé par des monnayeurs, des ajusteurs, des changeurs et des tailleresses.

Telle était la situation et l'état de l'hôtel des Monnaies, lors de l'arrivée à Lyon de Pierre Gueudré de Ferrières, qu'une lettre de Tarbé, ministre des contributions publiques, à la date du 20 septembre 1791, nommait commissaire du roi à la Monnaie de Lyon, conformément à la loi du 27 mai 1791 qui supprimait les offices alors existant des Monnaies.

Peu de jours après, Benoît de Nervo était désigné comme commissaire-adjoint.

Le 1^{er} octobre et jours suivants, les commissaires nommés à cet effet par le Directoire du département de Rhône-et-Loire, par arrêté du 29 septembre 1791, Gaspard-Daniel Fingerlin et Claude-Antoine Commarmond, procédaient à l'installation de Gueudré de Ferrières. [...]

De plus, les officiers démunis de leurs fonctions étaient également dans l'obligation de quitter les logements qu'ils occupaient à l'hôtel, et cela ne leur convenait guère, d'autant plus que leurs familles et leurs amis profitaient largement des locaux royaux. Pour se venger ils démolirent les boiseries de leurs appartements, et il fallut qu'une lettre du Ministre des contributions publiques Beaulieu vint en janvier 1792 les ramener à de plus justes sentiments de leurs droits. [...]

Annexe 5

"Porte d'entrée de l'hôtel de la Monnaie n° 19, rue du Port-de-Temple", gravure de Joannès Drevet, légende

"Porte d'entrée de l'hôtel de la Monnaie n° 19, rue du Port-de-Temple", gravure de Joannès Drevet (croquis pris en 1905), publiée dans VINGTRINIER Emmanuel. *Vieilles pierres lyonnaises*. Lyon : Cumin et Masson, 1911. p. 202

Légende :

L'hôtel de l'ancienne "Monnoye" fut démoli lors du percement de la rue de la Préfecture. Une délibération municipale du temps de la Révolution, au sujet de l'allée de traverse de cette maison, nous renseigne sur l'utilité de ces passages si nombreux dans l'ancien Lyon : ils servaient beaucoup moins à circuler sans parapluie, comme tout le monde le croit, qu'à marcher à pied sec, quand les abords des rues étaient inondés par les crues, autrefois si fréquentes, du Rhône et de la Saône. Nos allées de traverse étaient donc, non pas une bizarrerie, mais une nécessité ; c'est pourquoi la municipalité exigeait, ici, que la circulation demeurât libre.

Annexe 6

Extraits de ZANDER, Anne. La rue Mercière à Lyon, histoire urbaine et sociale du XV^e siècle à nos jours.

ZANDER, Anne. *La rue Mercière à Lyon, histoire urbaine et sociale du XV^e siècle à nos jours*. Travaux de l'Institut d'histoire de l'art de Lyon, Cahier n° 16, Aspects du XVI^e siècle à Lyon. Lyon : Université Lumière Lyon II, faculté de géographie, histoire, histoire de l'art et tourisme, 1994. Extraits

"En 1826, l'hôtel de la Monnaie, qui est établi au sein de l'îlot ouest 4 depuis 1673, est dans des locaux trop exigus et a besoin de grosses réparations. Le gouvernement ne veut pas financer les travaux, il demande à la Ville de les prendre à son compte sinon il supprimera l'établissement. La ville étant fort embarrassée, la Compagnie Vingtrinier-Bonnet propose au gouvernement d'échanger ces vieux bâtiments contre les anciens bâtiments des Ursulines, rue de la Charité, qui lui appartient et d'y installer l'hôtel de la Monnaie. Elle propose aussi à la Ville d'ouvrir une rue au milieu du périmètre de l'hôtel de la Monnaie depuis la place Confort jusqu'au quai de Saône pour dégager ce quartier populeux et cette grande masse de bâtiments sans débouché sur la voie publique. Après avoir beaucoup discuté pour déterminer le montant de l'indemnité due à la Compagnie, le traité d'ouverture de la rue de la Préfecture est conclu le 29 mai 1830. La rue, large seulement de 7,50 m, est ouverte au public en avril 1832. La Compagnie a travaillé rapidement malgré la Révolution de juillet 1830 et plus de quatre cents ouvriers ont été employés pendant plus de deux ans à un travail qu'ils auraient vainement cherché ailleurs."

Illustrations



Vue partielle du plan général de la ville de Lyon par Séraucourt levé en 1735, augmenté et rectifié en 1740
Phot. Jean-Marie Refflé,
Autr. Claude Séraucourt
IVR84_20266900150P



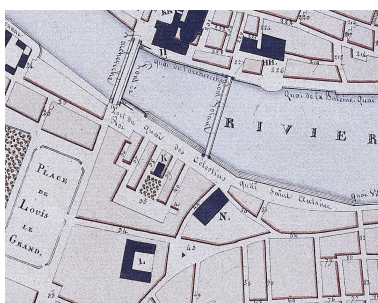
Vue partielle du plan de la ville de Lyon, Jacquemin, 1747
Phot. Jean-Marie Refflé, Autr.
Cr. Jacquemin, Autr. graveur)
IVR84_20266900151P



Vue partielle du plan géométral de la ville de Lyon, Joubert, 1773
Phot. Jean-Marie Refflé, Autr. Louis-Martin-Roch (graveur) Joubert
IVR84_20266900152P



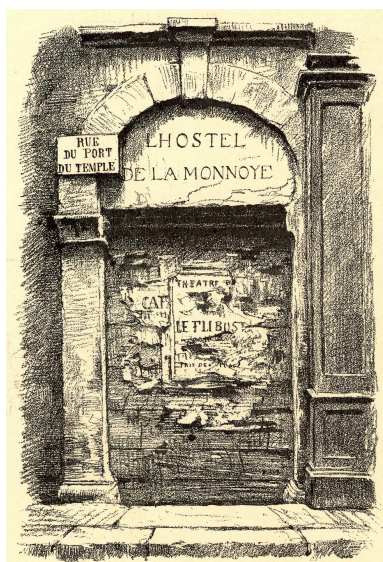
Vue partielle du nouveau plan géométral de la ville de Lyon, 1789
Phot. Jean-Marie Refflé
IVR84_20266900153PA



Vue partielle du nouveau plan géométrique de Lyon, Laurent Dignoscyo, 1821
Phot. Jean-Marie Refflé,
Autr. Laurent Dignoscyo
IVR84_20266900154PA



Plans de la rente noble du chapitre de Saint-Martin d'Ainay, [entre 1732 et 1791] : l'hôtel de la Monnaie dans l'îlot ceint par les rues du Port-du-Temple, de la Monnaie, Mercière et la place des Jacobins
Repro. Didier Gourbin
IVR82_20036903075PA



La porte de l'allée 19 rue du Port-du-Temple, Joannès Drevet, 1905
Autr. Drevet J. (dessinateur)
IVR84_20266900174NUCA



L'entrée du n° 19 vers 1960,
E. Poix ou Edmond Pernet
Phot. Poix E. (photographe), Phot.
Pernet Edmond (photographe)
IVR84_20266900141NUC



Vue de situation de la porte de l'allée
conduisant à l'hôtel de la Monnaie
Phot. Véronique Belle
IVR82_20086901290NUCA



A gauche, la porte de l'allée
conduisant jusqu'en 1830
à l'hôtel de la Monnaie
Phot. Véronique Belle
IVR82_20086901291NUCA



Détail du tympan du n°19 portant
l'inscription L'HOSTEL DE
LA MONNOYE, pierre sèche
Phot. Véronique Belle
IVR82_20086901292NUCA



Détail du tympan du n°19 portant
l'inscription L'HOSTEL DE LA
MONNOYE, pierre mouillée
Phot. Véronique Belle
IVR82_20086901293NUCA



L'allée et sa porte au n° 19
Phot. Véronique Belle
IVR82_20086901294NUCA

Dossiers liés

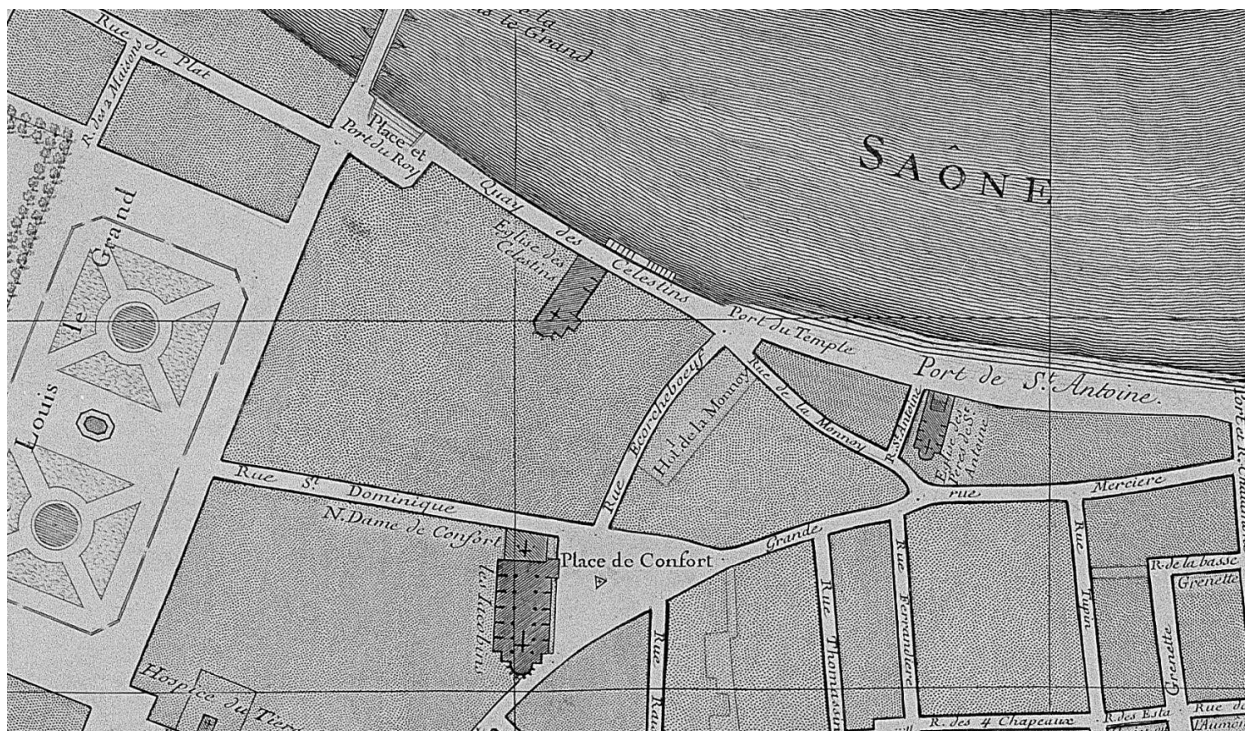
Dossiers de synthèse :

Généralités du secteur des Jacobins (IA69006205) Auvergne-Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e Arrondissement

Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Véronique Belle

Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon



Vue partielle du plan général de la ville de Lyon par Séraucourt levé en 1735, augmenté et rectifié en 1740

Référence du document reproduit :

- **Plan général de la ville de Lyon, levé et gravé par Claude Séraucourt**
Plan général de la ville de Lyon, levé et gravé par Claude Séraucourt, vérifié et orienté par R.P. Grégoire de Lyon religieux du Tiers-Ordre de Saint-François en 1735, augmenté et rectifié en 1740. 1 : 3000. Grav.
(AC Lyon : 1 S 0010a)
AC Lyon : 1 S 0010a

IVR84_20266900150P

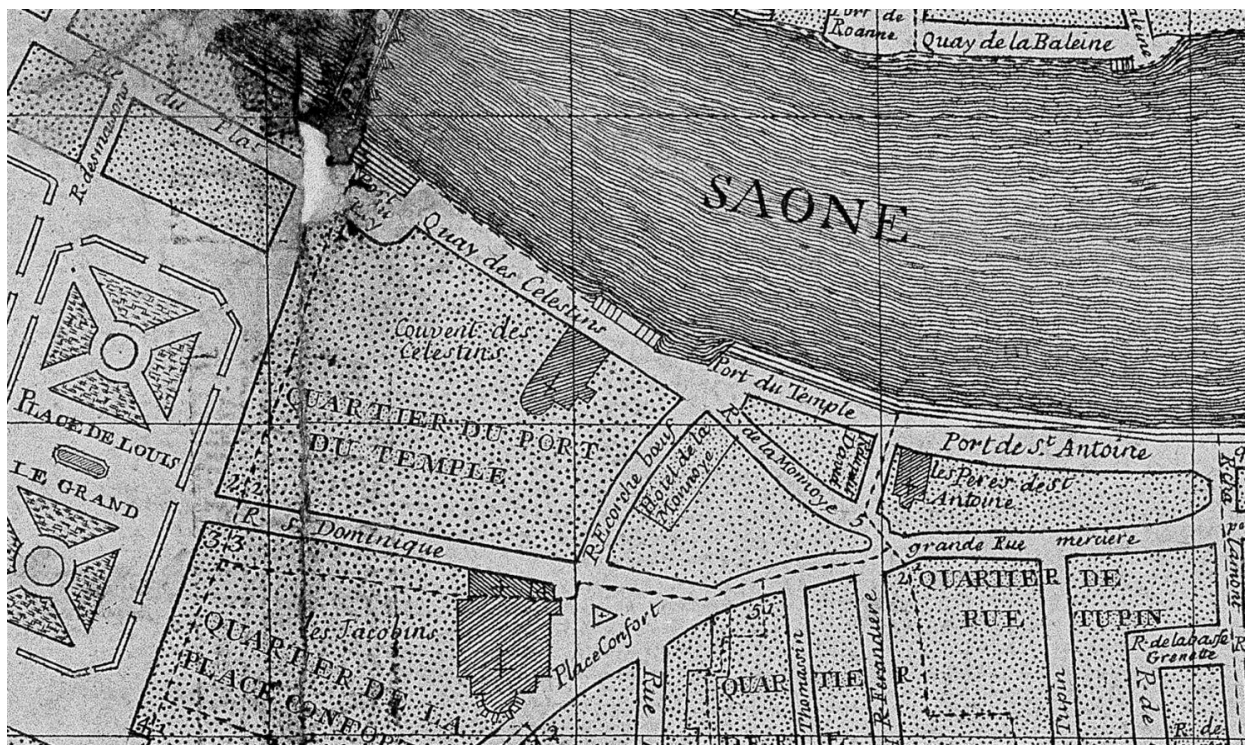
Auteur de l'illustration : Jean-Marie Refflé

Auteur du document reproduit : Claude Séraucourt

Date de prise de vue : 2001

Échelle : 1 : 3000

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue partielle du plan de la ville de Lyon, Jacquemin, 1747

Référence du document reproduit :

- **Plan géométral et proportionnel de la ville de Lyon où sont désignés ses 28 quartiers ou pennonages avec deux tables : l'une alphabétique et numérale qui indique le nom et emplacement de chaque rue, l'autre les maisons qui limitent les quartiers / C. Jacquemin, 1747**
Plan géométral et proportionnel de la ville de Lyon où sont désignés ses 28 quartiers ou pennonages avec deux tables : l'une alphabétique et numérale qui indique le nom et emplacement de chaque rue, l'autre les maisons qui limitent les quartiers / C. Jacquemin, 1747. 100 toises pied de roi [= 2,9 cm]. Grav. (AC Lyon : 0003 S 00693)
AC Lyon : 0003S00693

IVR84_20266900151P

Auteur de l'illustration : Jean-Marie Refflé

Auteur du document reproduit : Cr. Jacquemin, graveur)

Échelle : 100 toises [= 2,9 cm]

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue partielle du plan géométral de la ville de Lyon, Joubert, 1773

Référence du document reproduit :

- **Plan général de la ville de Lyon, assujetti aux nouveaux alignements augmenté des quartiers neufs et enrichi des bâtiments principaux, année 1773 / Louis-Martin-Roch Joubert, impr. Daudet et Joubert. Plan général de la ville de Lyon, assujetti aux nouveaux alignements augmenté des quartiers neufs et enrichi des bâtiments principaux, année 1773 / Louis-Martin-Roch Joubert, impr. Daudet et Joubert. 125 toises du roy [= 3,5 cm] (AC Lyon : 0001 S 00090)
AC Lyon : 0001S00090**

IVR84_20266900152P

Auteur de l'illustration : Jean-Marie Refflé

Auteur du document reproduit : Louis-Martin-Roch (graveur) Joubert

Échelle : 125 toises [= 3,5 cm]

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue partielle du nouveau plan géométral de la ville de Lyon, 1789

Référence du document reproduit :

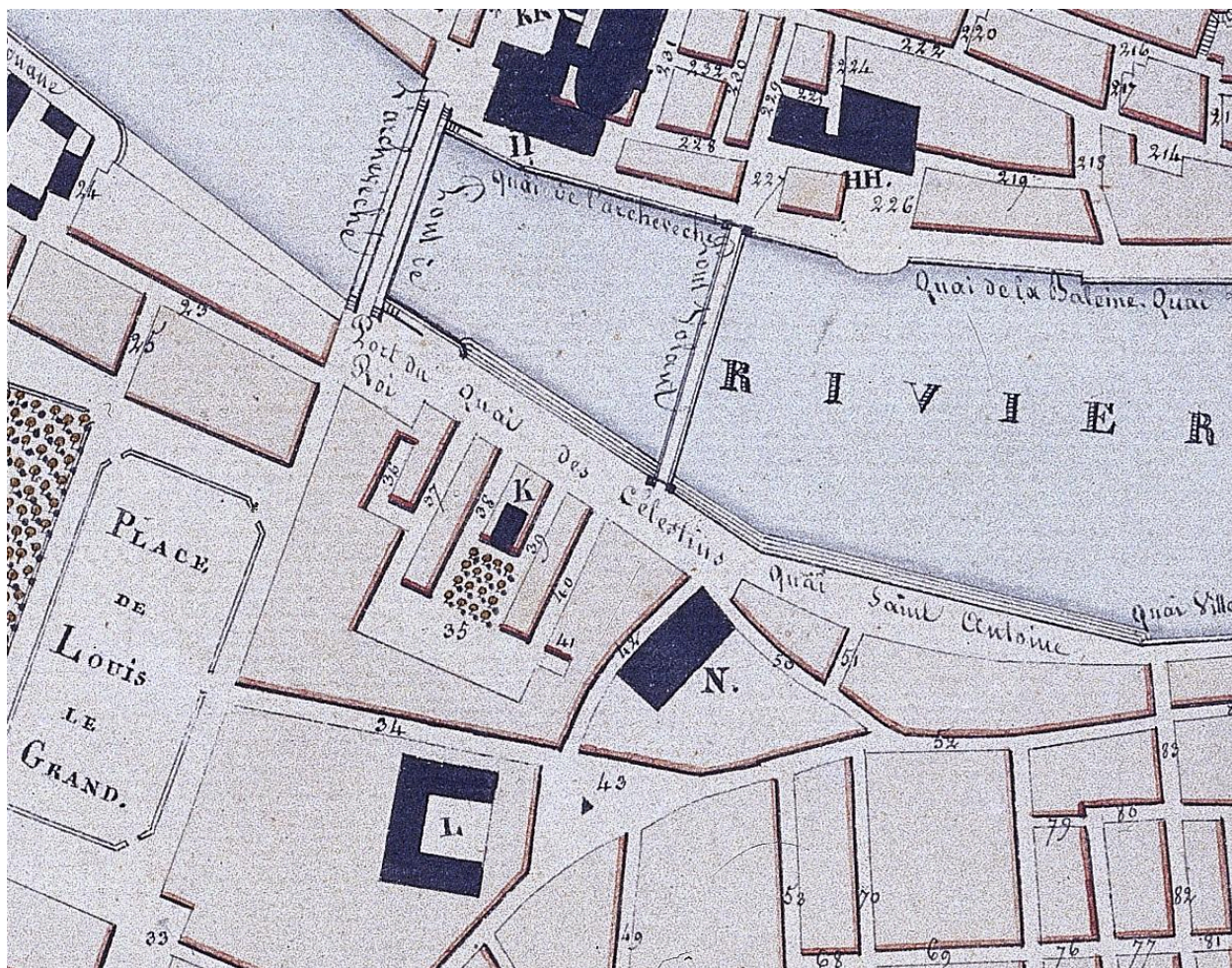
- **Nouveau plan géométral de la Ville de Lyon, année 1789. 1 : 8240 [150 toises = 3,5 cm]. Grav.,**
Nouveau plan géométral de la Ville de Lyon, année 1789. 1 : 8240 [150 toises = 3,5 cm]. Grav., lavis. 43,2 x
41 cm. Leg. (AC Lyon : 0003 S 00117)

IVR84_20266900153PA

Auteur de l'illustration : Jean-Marie Refflé

Échelle : 150 toises [= 3,5 cm]

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue partielle du nouveau plan géométrique de Lyon, Laurent Dignoscyo, 1821

Référence du document reproduit :

- **Nouveau plan géométrique de Lyon, seconde ville du royaume de France, avec ses projets d'agrandissement et d'embellissement / Laurent Dignoscyo, 1821. (AC Lyon, 2 S 20**
Nouveau plan géométrique de Lyon, seconde ville du royaume de France, avec ses projets d'agrandissement et d'embellissement / Laurent Dignoscyo, 1821. 1 : 6250. Pap., encre, lavis, aq. (AC Lyon : 2 S 20)
AC Lyon : 2 S 20

IVR84_20266900154PA

Auteur de l'illustration : Jean-Marie Refflé

Auteur du document reproduit : Laurent Dignoscyo

Échelle : 1 : 6250

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plans de la rente noble du chapitre de Saint-Martin d'Ainay, [entre 1732 et 1791] : l'hôtel de la Monnaie dans l'îlot ceint par les rues du Port-du-Temple, de la Monnaie, Mercière et la place des Jacobins

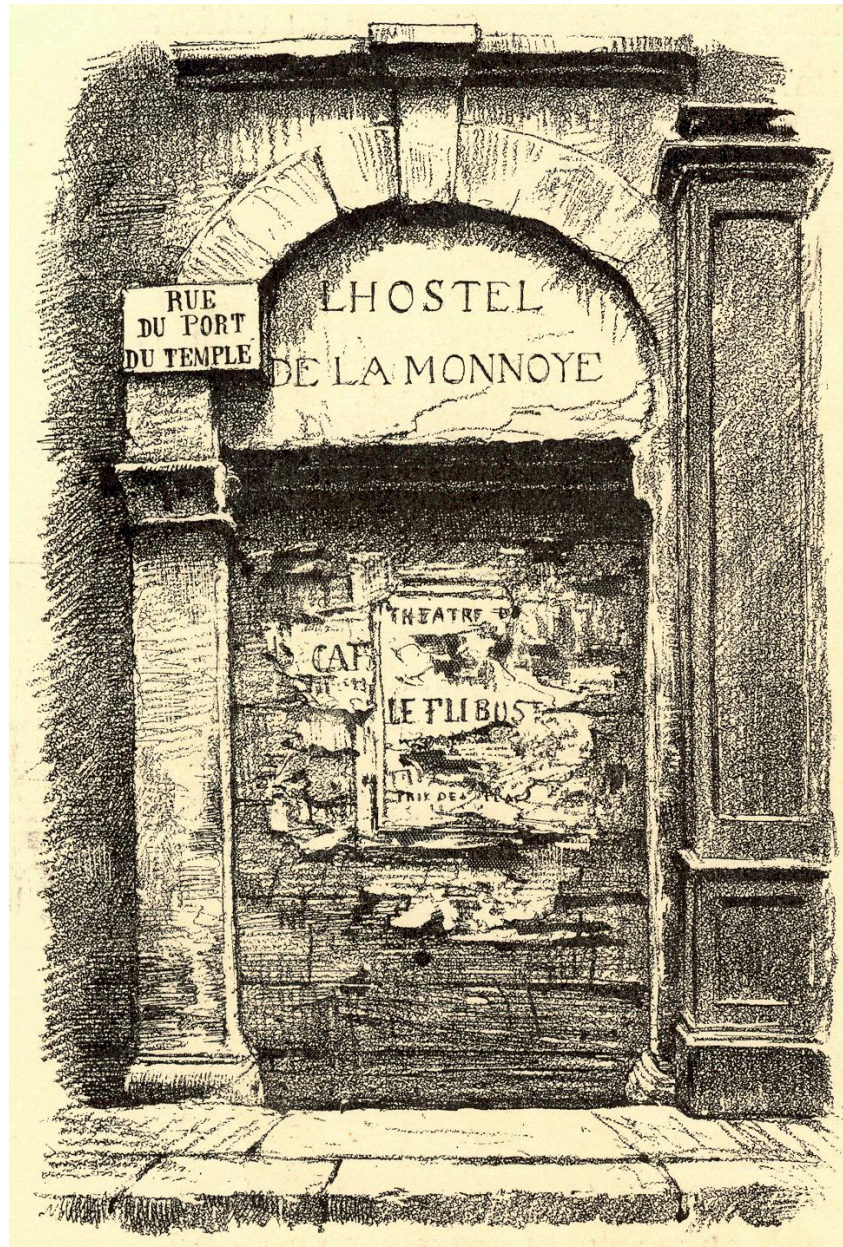
Référence du document reproduit :

- **Plans de la rente noble du chapitre de Saint-Martin d'Ainay, [entre 1732 et 1791] (AD Rhône. 11 G 450 atlas)**
Plans de la rente noble du chapitre de Saint-Martin d'Ainay, [entre 1732 et 1791] (AD Rhône. 11 G 450 atlas)
AD Rhône : 11 G 450 atlas

IVR82_20036903075PA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Didier Gourbin

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Archives départementales du Rhône
communication libre, reproduction soumise à autorisation



La porte de l'allée 19 rue du Port-du-Temple, Joannès Drevet, 1905

Référence du document reproduit :

- **VINGTRINIER Emmanuel. Vieilles pierres lyonnaises. Lyon : Cumin et Masson, 1911. 327 p.- 30 f. de**
VINGTRINIER Emmanuel. Vieilles pierres lyonnaises. Lyon : Cumin et Masson, 1911. 327 p.- 30 f. de pl. :
ill. ; 33 cm
Musées Gadagne Lyon : D 11

IVR84_20266900174NUCA

Auteur du document reproduit : Drevet J. (dessinateur)

© Musées Gadagne, Lyon

communication libre, reproduction soumise à autorisation



L'entrée du n° 19 vers 1960, E. Poix ou Edmond Pernet

Référence du document reproduit :

- **POIX, E ou PERNET, Edmond. [Hôtel de la Monnaie 19 rue du Port du Temple : porte d'entrée], fotogr., vers 1960 (AC Lyon. 8PH/2208).**
POIX, E ou PERNET, Edmond. [Hôtel de la Monnaie 19 rue du Port du Temple : porte d'entrée], fotogr., vers 1960 (AC Lyon. 8PH/2208).
AC Lyon : 8PH/2208

IVR84_20266900141NUC

Auteur de l'illustration : Poix E. (photographe), Auteur de l'illustration : Pernet Edmond (photographe)

Date de prise de vue : 1960

© Archives municipales de Lyon

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue de situation de la porte de l'allée conduisant à l'hôtel de la Monnaie

IVR82_20086901290NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



A gauche, la porte de l'allée conduisant jusqu'en 1830 à l'hôtel de la Monnaie

IVR82_20086901291NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail du tympan du n°19 portant l'inscription L'HOSTEL DE LA MONNOYE, pierre sèche

IVR82_20086901292NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail du tympan du n°19 portant l'inscription L'HOSTEL DE LA MONNOYE, pierre mouillée

IVR82_20086901293NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



L'allée et sa porte au n° 19

IVR82_20086901294NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation